

CHS-CT du 14 mars 2013

(Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

Le CHS-CT, instance représentative des personnels, a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration de leur conditions de travail. Il veille à l'observation de prescriptions réglementaires adoptées dans ce but et analyse les risques professionnels des agents par le biais entre autres de missions d'enquête et d'étude. Il joue également un rôle important en matière de droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

Le quorum ayant été atteint la présidente a ouvert la séance et abordé les points suivants :

Présentation de la lettre de mission de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) – M. BOUQUILLON

L'ISST, M. BOUQUILLON, dépend directement du Secrétaire Général du MINEFI. Il est chargé de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité au travail. Il a un rôle d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels ainsi que de l'amélioration des conditions de travail. Il anime, forme et sensibilise en santé et sécurité au travail les assistants et conseillers de prévention, les gestionnaires de sites, les membres du CHS-CT. Il doit être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur la santé et la sécurité au travail, et notamment en cas d'accident de service ou de travail. Il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail.

M. BOUQUILLON est ISST des régions Centre, Champagne-Ardenne et de la Chambre régionale des Comptes des régions Centre et Champagne-Ardenne (Orléans).

M. BOUQUILLON signale qu'il y a 18 ISST en France et qu'entre les formations des membres du CHS-CT ainsi que les préparations et la participation aux séances plénières des CHS-CT, il regrette de ne pas avoir assez de temps pour faire des visites de contrôle.

Vos représentants FO-DGFIP estiment qu'un ISST par région serait un minimum afin qu'il puisse remplir au mieux sa mission.

Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de l'année 2013

Cette note d'orientation est la feuille de route annuel des CHS-CT. Elle définit quatre grands axes dans lesquels les actions des CHS-CT doivent s'inscrire :

- le développement de la connaissance des risques
- la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS)
- la prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques (CMR) et à des contraintes de pénibilité particulières
- l'amélioration continue de l'existant

Les deux grandes orientations pour 2013 sont la suppression des défauts de conformité réglementaire et le développement de la connaissance des risques. En effet le rapport annuel ministériel de l'inspection santé et sécurité au travail 2011 montre que la plupart des risques professionnels sont générés par le non respect d'une obligation réglementaire de la part de l'administration, défaut de maintenance des appareils et équipements, encombrement des issues...

La note rappelle encore que les crédits alloués au CHS-CT, particularités des ministères financiers, doivent uniquement financer des dépenses destinées à améliorer la prévention des risques professionnels et les conditions de travail et dans ce cadre ils doivent prioritairement viser à des actions de prévention primaire.

Les organisations syndicales dont vos représentants FO-DGFIP observent avec regrets que les données répertoriées par les médecins de prévention indiquent une progression des situations de souffrance au travail exprimées ainsi que des situations de violence (physique ou verbale) ainsi que des états « d'épuisement professionnel » déclarés.

Présentation des DUERP et PAP 2012 et 2013

La Présidente, a ensuite fait une présentation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) 2012 et du bilan du de mise en œuvre du PAP (Programme Annuel et de Prévention) 2012.

Le PAP 2012 comportait 17 actions. 12 ont été réalisées à ce jour dont un recyclage régulier des agents sur la manipulation des extincteurs ou encore le sauvetage-secourisme. Une attention particulière a été portée sur la gestion des publics difficiles, avec un module départemental de formation conçu pour permettre un échange sur des cas pratiques mais aussi le déploiement d'une affichette rappelant aux usagers les peines encourues en cas d'incivilités.

Un plan climat a été signé par la directrice le 6 décembre 2012 à titre expérimental pour une durée d'un an qui devrait permettre des facilités de service aux agents et offrir une garantie d'égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire. Ce plan fait suite au précédent DUERP qui a fait apparaître des difficultés que peuvent rencontrer certains agents pour se rendre sur leur lieu de travail lors d'épisodes climatiques extrêmes et sur des problématiques liées aux variations climatiques dans certains services. Mais , comme l'a déjà signalé FO, ce plan est presque vide !

Dans les actions qui n'ont pas encore été réalisées, vos représentants FO-DGFIP regrettent que le problème de la mise aux normes électriques de la trésorerie de Dun-Sur-Auron perdure encore. Le bâtiment, qui abrite la trésorerie, appartient à la commune ; et malgré plusieurs relances le maire refuse de faire les travaux.

Plus grave encore, la présidente du CHSCT est toujours en attente du rapport périodique de novembre 2012 promis par le maire qui s'était engagé à le fournir. Il serait temps de rappeler à cette collectivité ses obligations en matière de mise en locations de locaux . Vos représentants ont insisté pour que la présidente mette en demeure le Maire afin qu'il produise le rapport réclamé depuis plusieurs mois.

Concernant la présentation du DUERP et du PAP 2013, votre représentant FO-DGFIP a voté pour la motion suivante, présentée à la Présidente en intersyndicale :

Avis-motion des représentants du personnel du CHS-CT 18 concernant le DUERP et le PAP

2013.

Bourges, le 14 mars 2013.

Les représentants du personnel, réunis en séance plénière le 14 mars 2013 et à l'unanimité, émettent un avis défavorable au DUERP et au PAP 2013.

En effet, le PAP 2013 de la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher ne peut éluder les remontées largement exprimées dans le DUERP 2013 s'agissant des risques organisationnels et psychosociaux décrivant des situations de stress dues à l'augmentation des charges de travail, dues à la complexification de la réglementation, dues à la forte rotation et à la forte diminution des effectifs.

Considérant que le médecin de prévention concluait dans son rapport d'activité 2011 que « la réduction des effectifs n'épargne aucun service de la DGFIP et se ressent au niveau médical : beaucoup d'agents signalent une surcharge de travail qui contribue à la survenue de risques psychosociaux », les représentants du personnel constatent que cette description dépasse le constat syndical et devient un constat médical.

Ainsi, la mise en place de mesures de prévention ne peuvent être écartées du PAP au seul motif que la contrainte locale sur les effectifs est une contrainte déclinée localement et consécutivement aux décisions nationales sur les suppressions d'emploi à la DGFIP.

Les représentants du personnel demandent à Madame la Présidente du CHS-CT 18 d'écrire, au nom de ce CHS-CT, à Madame la Directrice des Ressources Humaines adjointe au secrétariat général des Ministères économiques et financiers afin de lui signifier que :

> les DUERP et PAP de la DDFiP du Cher ne sauraient conduire à un avis favorable tant que les suppressions d'emploi et l'augmentation des charges de travail induites continueront.

> la conduite d'un réel DUERP et d'un réel PAP avec avis favorable des représentants du personnel ne peut s'envisager uniquement sous la condition que la décroissance de la courbe des emplois à la DGFIP soit inversée.

> lorsque les suppressions d'emploi cesseront, que des emplois seront à nouveau créés à la DGFIP à la hauteur des charges de travail, de réelles mesures de prévention susceptibles d'éliminer un risque organisationnel ou psychosocial pourront être mises en place.

Les représentants du personnel demandent également que copie de ce courrier soit adressée à :

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur le Ministre délégué au Budget

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques

Rapport du Correspondant Handicap Local 2012

L'A.P.(Assistante de Prévention), qui est aussi la Correspondante Handicap Local (CHL) depuis le 1er mars présente son bilan d'activité 2012 aux membres du CHS-CT.

Pour la DDFIP du Cher, deux agents handicapés, un A et un B, ont été recrutés par voie contractuelle après un examen des dossiers de candidatures et un entretien de sélection. Les deux candidats retenus ont été engagés sur la base d'un contrat d'un an au terme duquel ils ont vocation à être titularisés. Ils suivent les mêmes formations et stages pratiques que les agents recrutés par concours.

La CHL a rencontré en 2012 dix agents souffrant d'un handicap avec des entretiens qui ont duré entre une et deux heures, sur leur poste de travail dans un premier temps pour évoquer l'aménagement de leur poste puis, dans un endroit plus confidentiel pour le reste.

Dans son bilan, la CHL indique que la situation du handicap est vécue d'une façon très différente d'un agent à l'autre ; en général ils se sentent bien intégrés dans les services. Mais ils ont parfois l'impression d'être jugés comme des privilégiés qui n'auraient pas forcément les compétences requises.

Examen des registres hygiène et sécurité (fiches navettes)

Comme à chaque CHSCT, vos représentants FO-DGFIP déplorent que de nombreux problèmes soient au point mort. Ainsi les défauts d'étanchéité des fenêtres ainsi que les dégâts des eaux pour les ouvrants en cas de tempêtes, ou encore l'affaissement des sols à Condé ne sont toujours pas résolus. Il est regrettable que le préfet ne réponde pas aux courriers du CHSCT soulevant ces problèmes. Il est vrai que ce bâtiment n'est pas adapté à des conditions de travail modernes. Le Conseil de Cité ne se sent pas trop concerné par les conditions de travail à Condé !!!!

SIP Bourges sud, coté restaurant administratif, il règne une forte chaleur dans ce bureau. Une demande de climatisation a été refusée. La Direction va faire changer de locaux au service concerné.

CDIF Bourges, il n'y a aucune avancée sur la demande de pose d'un store extérieur sur la sortie de secours. Ce n'est pas prioritaire d'après l'administration. Sortie de secours qui pourrait se révéler être un piège lorsque l'on voit le diamètre du « tuyau » de l'escalier.

A Sainte-Catherine, le parvis se dégrade de plus en plus rapidement et la direction n'a comme projet qu'une signalétique prévenant du danger pour se décharger de toute responsabilité en cas d'accident.

Force Ouvrière est intervenu plus particulièrement sur le chauffage de Sainte Catherine car cet hiver le froid a été ressenti plus que d'habitude avec des lundi matins à 15°. L'administration s'est engagée à revoir la programmation pour régler ce problème qui accentue la très mauvaise isolation des ouvrants.

Bourges Municipales; l'ISST doit refaire une visite des locaux. Vos représentants FO DGFIP ont fait remarquer qu'à chaque réfection de locaux avec modification des surfaces, les systèmes de chauffage, de climatisation et d'éclairage ne suivaient pas ces modifications. C'est comme ça que l'on peut retrouver trois gros radiateurs muraux dans un local de 40m² et un petit radiateur mural pour les 3/4 du hall d'entrée.

A saint Martin d'Auxigny, un projet d'étude de l'ergonomie de la caisse sera relancé au 1er semestre 2013.

Bourges Hôpitaux, il est soumis à la Présidente d'effectuer une nouvelle relance à la Direction de l'hôpital. Il semblerait que les fiches du CHSCT DGFIP dérangent cette Direction. Il est vrai que d'avoir des joints de fenêtres défaillants dans des bureaux est tout à fait normal. Encore un propriétaire de locaux qui néglige son locataire.

Examen des demandes d'actions pour l'année 2013

Seules des dépenses de fonctionnement du CHSCT ainsi que du matériel à visée médicale, et des formations de secourisme et risque incendie ont été votés au cours de cette séance.

Suivi des chantiers et programmes immobiliers dont avis du CHSCT sur la création d'un centre départemental d'affranchissement à la direction

La direction présente son projet de centralisation partielle de la mise sous pli et de l'affranchissement qui vise à faire des économies dans un contexte budgétaire difficile.

L'avis du CHSCT ne portant que sur la sécurité et les conditions de travail, votre représentant FO-DGFIP a voté pour la « mise en place d'un suivi particulier des personnels affectés au centre départemental du courrier en lien avec le médecin de prévention au regard des conditions de travail ». FO-DGFIP s'engage à regarder de très près les conditions de travail des agents de ce nouveau centre départemental.

Question Diverses

- Force Ouvrière est intervenu pour rappeler la situation du restaurant administratif après les récents travaux. En effet, ce local est maintenant extrêmement bruyant. Il aurait été bon de se poser la question de l'acoustique lors de la dépose des matériaux en place sur les murs !! nous avons demandé qu'une solution soit trouvée pour supprimer cette gêne.

- Travaux au SIP de Vierzon, le service logistique étudie les possibilités de faire effectuer les travaux par les agents techniques au lieu d'une entreprise concernant la division du système d'éclairage.

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO Finances qui restent à votre disposition

Vos représentants FO en CHS CT Force Ouvrière, **Nicolas BARDON**
Suppléant **Franck JANSONNIE**

Contacts au 02-48-74-50-77 et fo.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr
Notre site départemental <http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>